



CASTRES

LA VILLE ÉPONGE

Désimperméabiliser la ville pour la rendre plus résiliente face aux canicules et aux inondations



Située en zone à haut risque d'inondations avec 23 inondations reconnues comme catastrophes naturelles depuis 1982, Castres est très vulnérable à l'augmentation des épisodes climatiques extrêmes que prévoient les projections climatiques dans les années à venir. Un risque que la forte dynamique d'artificialisation de la commune n'est pas sans accentuer : Castres a consommé 150 hectares entre 2011 et 2024, soit 1,52 % de sa surface. En se saisissant du concept bien connu en urbanisme de « ville-éponge », la nouvelle municipalité pourrait rejoindre les nombreuses communes ayant déjà intégré la désimperméabilisation et la végétalisation à leurs politiques urbaines. Reposant sur l'usage de solutions fondées sur la nature, la ville éponge vise à rendre la ville plus perméable et capable d'absorber les précipitations. Une telle démarche permettrait à la prochaine équipe municipale d'offrir à sa population de nombreux bénéfices : rafraîchissement du climat urbain et atténuation des îlots de chaleur, amélioration de la qualité des eaux et des sols, renforcement de la biodiversité ou encore amélioration de la qualité de vie pour n'en citer que quelques-uns.

Population :

41 636 habitants

Population de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet :

78 275 habitants

Superficie de la commune :

98 km²

Superficie de la zone urbaine :

25 à 30 km², soit 25 à 30 % de la surface communale

Densité de population de Castres :

435 habitants au km²

Budget communal :

108 millions d'euros

Budget intercommunal :

290 millions d'euros



PLAN D'ACTION

- *Désimperméabiliser et végétaliser la Place de la République et le parking Drouot.*
- *Intégrer des strates de végétation basse et des buissons rue Victor Hugo.*
- *Installer un arbre de pluie place Carnot.*
- *Installer un jardin de pluie place Jean-Pierre Gabarou.*

COÛT DE LA MESURE

130 000 €

par an durant toute la durée de la mandature.

Jusqu'à + 20 % d'eau absorbée sur les surfaces désimperméabilisées.